

Formation - Encadrants

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés). L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention A Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou

PREREQUIS

Aucun pré-requis.

LIEU

Intra-entreprise
Inter-entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestations de formation

APPRENANTS

1 collaborateur minimum
10 collaborateurs maximum

DUREE

14 heures
(2 jours)

COMPÉTENCES

1 Identifier le rôle du SST dans l'entreprise.

- Protéger :

- - L'alerte et la protection des populations.
- - Alertes particulières (aménagements hydrauliques, attaque terroriste).
- - L'analyse de l'accident et la protection.
- - Dégagement d'urgence.

- - Examiner :

- - La victime saigne t-elle abondamment ?
- - La victime s'étouffe t-elle ?
- - La victime répond-elle ?
- - La victime respire t-elle ?
- - Faire alerter ou alerter :
- - Qui alerter ? / Message d'alerte

- - Secourir :

- - Le saignement abondant : compression manuelle, pansement compressif, garrot tourniquet.
- - La victime s'étouffe.
- - La victime est inconsciente mais respire : PLS.
- - La victime est inconsciente mais ne respire pas : RCP et défibrillateur.
- - La victime se plaint d'un malaise.
- - Brûlures.
- - Douleurs empêchant certains mouvements.